

COMPTE RENDU CONSEIL PORTUAIRE DU 12 JUIN 2009.

ETAIENT PRESENTS :

Alain BENEDETTO Maire, Président du Conseil Portuaire.
Bernard PINCEMIN Conseiller municipal

REPRESENTANT DES CONCESSIONNAIRES :

P.G. I :

Victoire de MARGERIE Présidente de l'A.S.P

P.G. II :

Jean-Marie TROEGELER, Président de l'A.S.L.

PG III :

Patrick PIETROPAOLI Président de PG III
Alexia TEISSEIRE suppléante

REPRESENTANTS DES PROFESSIONNELS LIES AUX ACTIVITES NAUTIQUES :

Jean Claude BONNET – Société « Les Coches d'Eau » PG I
Christian BLANC Travaux sous-marin SNPG
Thomas ORIGET Société « Top Charters » PG II

REPRESENTANTS DES PERSONNELS DES CONCESSIONS :

P.G. I

Bruno BRABANT Maître de Port

P.G. II

Vincent BONNET Maître de Port

P.G. III/S.N.P.G

Patrick CAZALAS, Responsable Marina,

MEMBRES REPRESENTANTS DES USAGERS DU PORT :

P.G. I :

Jean-Louis LEBEON

P.G. II :

André SAENKO

MEMBRES ASSOCIES :

Jacques PEROT - PORT-COMMUNAL

SERVICES MAIRIE :

Alain LEBOUQC, Directeur de Cabinet.

ETAIENT EGALEMENT PRESENTS :

Guillaume SELLIER Directeur Départemental des Affaires Maritimes.

Cédric BESSE Secrétaire général PG I

Gérard BILLARD Directeur PG II

EXCUSES :

Bernard ROLLAND Conseiller Général

Robert ROMANN Directeur de la S.N.P.G

Bertrand DESCHAMPS C.C.I



Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du conseil portuaire : la nouvelle présidente de l'A.S.P de Port-Grimaud I, madame Victoire de MARGERIE et le nouveau président de l'A.S.L de Port-Grimaud III monsieur PIETROPAOLI.

Le contrat d'amodiation de Port-Grimaud II:

Mr SELLIER indique que les observations de la Sous-préfecture concernant le contrat type de Port-Grimaud II, devraient rapidement trouver des réponses conformes aux attentes des parties.

Les transporteurs de passagers :

Le conseil portuaire est appelé à se prononcer sur l'accord intervenu le 11 Février 2009 entre les sociétés des « Coches d'Eau » et des « Navettes Grimaldines » concernant les transports de passagers sur le plan d'eau de Port-Grimaud.

Cet accord a été adressé aux membres du conseil avec la convocation à celui-ci, il est accepté à l'unanimité.

Le Règlement de Police du Port, ainsi que les cahiers des charges des concessions seront donc modifiés par des avenants soumis au conseil municipal. Il sera précisé dans ces avenants, que les transports de passagers qu'il s'agisse des résidents ou des visiteurs relèvent désormais des concessionnaires selon les termes de l'accord du 11 Février.

La commission nautique locale : les barques électriques

20 barques électriques sont autorisées à naviguer sur le plan d'eau (10 pour chacune des deux sociétés).

La commission nautique locale a été constituée, elle s'est réunie une première fois le 28 mai afin de rendre un avis sur la cohabitation entre les barques électriques du quai de l'église et les navires de transports de passagers installés sur le quai de la place du marché.

Afin de réduire les risques d'abordage entre les uns et les autres la commission considère qu'il faut décaler les barques électriques vers le pont et imposer les départs et arrivées des barques en passant sous le pont du canal du nord.

Conséquemment, une zone interdite aux bateaux transportant de passagers sera créée afin de faciliter les manœuvres des barques électriques.

Ces consignes seront ajoutées dans le règlement de police du port.

Les deux sociétés concernées par la location des barques électriques, afficheront dans leurs embarcations les consignes liées à la zone de circulation autorisée autour du quai de l'église et l'obligation de naviguer à droite dans les canaux.

Ces prescriptions sont adoptées à l'unanimité.

Mr SELLIER indique qu'il a demandé à PG II et à la SNPG de désigner deux de ses membres pour intégrer la commission nautique, qui doit continuer sa mission sur l'ensemble du plan d'eau. Il n'a pas eu de réponse à ce jour.

Mr CAZALAS répond que l'adresse de la SNPG est à Port-Grimaud.

A une question concernant la Giscle, Mr SELLIER répond que ce sujet ne peut pas concerner la commission nautique qui vient d'être créée, mais une commission spécifique pourrait être mise en place.

Tarifs 2009:

Les tarifs de PG I et PG II avaient été validés lors du conseil portuaire du 19 Décembre 2008.

Les tarifs de la SNPG présentent une augmentation de 4,38 %, cette croissance prend pour référence l'augmentation de la redevance versée à la commune, comme il avait été proposé lors du dernier conseil portuaire.

Cette augmentation ne suscite pas de remarques, elle est donc acceptée.

Comptes de résultats 2008 et budgets 2009 des concessions:

Les trois concessionnaires ont remis les comptes de résultats 2008, synthétisés dans un tableau remis lors de la réunion.

Les budgets 2009 de PG I et PG II sont également présentés en réunion.

Pas de remarques, ils sont validés.

Création de pontons:

PG I informe le conseil de la création de deux pontons par messieurs LOESCH et BENENATI.

La SNPG informe le conseil de la création de d'un ponton par messieurs OKHOTIN et le renouvellement d'un ponton mitoyen à Mme STERNBERG et à Mr MAURER.

Ces pontons sont de taille inférieure ou égale à ceux autorisés par le règlement de police, ils ne nécessitent pas d'avis du conseil qui est seulement informé de leur réalisation.

Il est rappelé que la création de planches à terre, à priori privatives, ne nécessitent pas d'accords des voisins de l'amarrage.

Il est également rappelé que la création de pontons ou de planches à terre entraîne la diminution de l'amarrage d'autant, soit en largeur soit en longueur.

Actualisation des plans déchets:

Les trois concessionnaires ont présenté leurs plans déchets.

Pas de remarques.

Questions diverses:

1) PG I présente les conventions avec les compagnies de navigation EMC et EMT, passées pour la saison 2009.

Pas de remarques.

2) Il est signalé que Mr BOMPARD (PG I) amarre un bateau trop haut, il lui sera proposé une place sur le quai public.